



## COMMUNE D'ANNIVIERS

### INFORMATION PUBLIQUE

#### Projet d'aménagement de protection contre les crues de la Navisence Digue de protection du village de Pralong

En accord avec le Service des dangers naturels et conformément aux articles 25 et suivants de la loi cantonale sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007, l'administration communale d'Anniviers soumet à l'enquête publique le projet d'exécution des mesures de protection du village de Pralong contre les crues de la Navisence :

Requérant : Commune d'Anniviers, CP 46, 3961 Vissoie  
Maître d'œuvre : Commune d'Anniviers, CP 46, 3961 Vissoie  
Situation : Pralong - Ayer  
Coordonnées centrales : 2'611'040 / 1'117'635  
Longueur du tronçon : : 150 m'  
Objet : : Protection contre les crues  
Auteur du projet : Bureau PATRICK EPINEY Ingénieurs Sàrl, route des Landoux 1, 3961 Vissoie  
Dépôt du dossier le : 15.07.2022

Le projet comprend notamment l'aménagement d'une digue contre les crues de la Navisence en aval du site d'extraction.

Cette procédure est coordonnée avec celles de l'approbation des plans routiers pour l'accès au site d'extraction et de la demande d'autorisation de construire pour l'aménagement du site d'extraction. La demande d'autorisation de construire pour l'aménagement du site d'extraction est publiée par la Commission cantonale des constructions en cette même date du 18 novembre 2022.

Le dossier (rapport technique, notice d'impact, plans, plan des expropriations avec le tableau y relatif) peut être consulté durant les heures d'ouverture au bureau technique, route des Sampelèts 6 à Vissoie, ainsi que dans le guichet communal de situation de l'objet mis à l'enquête. Les oppositions sont à envoyer dans les trente jours, en courrier recommandé, à la Commune d'Anniviers.

Anniviers, le 18 novembre 2022

L'Administration communale d'Anniviers